



Don de part d' un conjoint

Par **papynova**, le **14/03/2012 à 22:05**

Bonjour,
Ma femme et moi (54 et 60 ans) sommes mariés et propriétaires d' une maison 50/50 d' une valeur d' environ 200 000 euros. Nous voulons refaire notre vie chacun de notre coté sans divorcer. Mon épouse veut me donner sa part sans aucune condition pour me permettre d' entretenir cette maison et à mon décès de faire hériter notre fils.
Est-ce possible? Et quelle est la marche à suivre?
Merci de votre réponse.
Sincères salutations
PAPYNOVA

Par **Tisuisse**, le **14/03/2012 à 22:58**

Bonjour,
Passer devant le notaire pour faire entériner cette modification de parts de propriété commune.